

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout : j'appuie le bon : je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, JEUDI 17 MARS, 1850.

No. 48.

— Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAPOINTE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

## LA PRESSE EN CANADA.

En Angleterre, aux États-Unis et en Canada, la liberté de la presse existe dans toute sa plénitude. Les avantages qui résultent de cette liberté sont incalculables ; parfois cependant, entre les mains de la canaille cette liberté dégénère en licence, et sans un courage surhumain le journaliste honnête briserait sa plume. La liberté de la presse a attiré l'attention de tous les législateurs, mais dans aucun pays, le caractère privé des citoyens n'est mieux à l'abri des attaques auxquelles peuvent la faire servir des hommes sans cœur, sans foi, sans principe et sans honneur, que dans le pays où elle est le plus fortement baillonnée. En France où la liberté de la presse n'est tolérée que pour encenser l'empereur, la liberté civile est inattaquable : chacun répond devant la loi, de ses paroles, de ses écrits et de ses actes. Le nom de l'auteur doit suivre l'œuvre. Il s'en suit de là, qu'avec la liberté politique doit joint le sujet anglais et la liberté civile qui abrite le citoyen français, un peuple serait heureux autant qu'il est possible de l'être en politique.

Que n'en est-il ainsi en Canada ! Alors, l'homme de talent ne serait pas obligé, pour mettre sa personne et son honneur à l'abri des attaques poissardes d'une meute de vauriens qui barbouillent plutôt qu'ils n'écrivent, de couvrir sa plume de l'anonyme !

Tous les jours, de jeunes mais brillantes intelligences abandonnent l'arène politique, parce que la boue que leur jette les goujats de la presse les décourage plus que les blessures faites par une plume ennemie mais vaillante. En effet comment l'homme de cœur pourrait-il se résoudre à salir sa plume en frappant ces êtres qui, trop lâches pour combattre en face et poitrine découverte, se cachent pour couvrir de boue des écrivains dont ils ne sont pas même dignes d'essuyer la chaussure ?

Cependant, quelques écrivains plus décidés tiennent tête à l'orage, et font face aux barbets lancés par le gros de la meute qui se cache pour se point recevoir les coups. D'autres plus patients accueillent avec un silencieux mépris les aboiements de la race.

Pourtant, la Presse ne fut pas toujours ce qu'elle est aujourd'hui. Autrefois, les ques-

tions y étaient bien discutées de la manière la plus véhémente ; mais jamais la polémique ne dépassait les bornes de la vie publique des combattants. Aujourd'hui, on n'ombrirait ou l'on effleure les questions les plus vitales, et l'on ne s'occupe qu'à calomnier l'écrivain, et à l'attaquer dans sa vie privée : on ne combat plus les abus, mais on couvre de boue les personnes. Les abonnés ne sont plus spectateurs d'une discussion politique entre gentillhommes, mais d'une chicanne de poissards. Et l'on appelle cela, la liberté de la Presse ! Quelle infamie ! C'est de la licence ou plutôt quelque chose qui n'a point de nom, mais qui dégrade ceux qui s'en servent d'une manière aussi révoltante.

Nous avons lu les anciens journaux français du pays, nous avons remarqué surtout dans *Le Libéral* des articles des plus violents ; mais si, par fois, le style de nos devanciers suintait l'écume, jamais le cœur ne se revoltait à la lecture de leurs écrits.

On ne peut certe pas en dire autant de certains journaux dont les allures nécessitent qu'une loi sévère mette un frein à leurs excès. On en est rendu au point de voir des individus dont la parole serait sillée en public mais dont les écrits, aussi obscènes que stupides, publiés sous l'anonyme, répandent la boue et la calomnie sur tous ceux qui leur portent ombrage.

Pour faire cesser ce système de calomnier basement, il faut, tout en permettant la discussion de toutes les questions d'intérêt public ; obliger chaque écrivain à prouver ce qu'il avance dès qu'il en est requis en justice, ou au moins à signer ses écrits. De cette manière, les calomniateurs qui sont toujours lâches, abandonneront l'arène et le journalisme sera épuré.

## LES COMPTES PUBLICS.

Nous terminons, aujourd'hui, cette partie des comptes publics qui concerne le département des travaux publics. Si l'espace ne nous en ait pas fait défaut, nous l'aurions publié tout au long ; néanmoins, nous croyons en avoir publié assez pour prouver que le département des travaux publics, et particulièrement le bureau de Pierre Gauvreau, qui en dépend, n'est qu'une espèce de tanière où la corruption politique engloutit les dépenses que l'on dit être faites pour des améliorations publiques. Les contradictions les plus stupides, les mensonges les plus impudents que l'on rencontre dans les ré-

penses d'Alleyn et de Begly, prouvent à l'évidence, la vérité de notre avancé.

En lisant ces lignes, Pierre Gauvreau redira, sans doute, que nous n'avons encore frappé que les *petites cordes* ! Il est vrai que pour des hommes ordinaires, la publication des comptes publics eut été un fer rouge appliqué sur leur front d'hommes publics, mais Pierre Gauvreau, le valet de Baby, le cabaleur-en-chef d'Alleyn, Simard et Dubord est plus exigeant. Eh ! bien, patience, maître Pierre, sous peu, nous publierons d'autres données qui cette fois, toucheront la *grosse corde*.

## RECLAMATION.

Monsieur le rédacteur.

En annonçant d'une manière incorrecte, dans votre dernier numéro, la mort de Rosinante, vous nous avez causé, à la mémoire de ma pauvre bête et à moi, un dommage considérable ; mais puisque le mal est commis, il vous reste, au moins, le pouvoir de le réparer en insérant la rectification suivante :

Mon cheval n'est point mort d'une indigestion de foin causée par la senteur d'une boîte de pilules, mais d'une attaque de patriotisme forcé ! Je lui parlai si souvent et si longtemps de ma *tisane indépendante* qu'elle eut la langue toute *tricolore*. Voilà pourquoi Rosinante, qui me comprenait si bien, mourut en me disant un dernier adieu par un dernier coin d'œil, *sapristi d'tonnerres !*

Docteur Rossor.

## UNE BATAILLE DE.....JUGES.

Les juges de la *cour d'appel* sont en dispute, pour savoir si le juge Caron a droit d'agir comme juge après avoir été nommé codificateur. Sir Hyppolyte Lafontaine et l'honorable Aylwin prétendent que non ; les honorables juges Duval et Caron disent, oui. Il s'en suit de là que Sir Hyppolyte fronce le sourcil, comme autrefois Jupiter sur l'Olimpe ; que le juge Aylwin est rouge de colère ; que le juge Duval frappe du pied, et que le juge Caron penche la tête. Puis pour ajouter le grotesque au sérieux, George Etienne Cartier, qui a mis ces quatre juges dans une position à ne point rendre justice ou à la rendre *illégalement*, et à se faire les épaules de pitié ! Pourquoi, par exemple, le premier ministre n'a-t-il pas déclaré